



74

LIVRET DE RENTRÉE

2021 - 2022



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

SOMMAIRE

EDITO.....	PAGE 03
VACANCES APPRENANTES.....	PAGE 05
ÉCOLE INCLUSIVE.....	PAGE 06
LES ÉVALUATIONS NATIONALES.....	PAGE 09
LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES.....	PAGE 11
PLAN FRANÇAIS - PLAN MATHÉMATIQUES.....	PAGE 13
LES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES.....	PAGE 15
L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE.....	PAGE 17
L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	PAGE 18
LE SPORT À L'ÉCOLE.....	PAGE 20
LE NUMÉRIQUE.....	PAGE 23
LE CARRÉ RÉGALIEN.....	PAGE 25
MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ.....	PAGE 28
LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL.....	PAGE 30
L'OBLIGATION DE FORMATION 16/18 ANS.....	PAGE 32
PLAN PAUVRETÉ - PETIT-DÉJEUNER.....	PAGE 34
L'INTERNAT D'EXCELLENCE.....	PAGE 35
LES RÉSULTATS AUX EXAMENS.....	PAGE 36
LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES.....	PAGE 37
L'ACADÉMIE DE GRENOBLE.....	PAGE 38
LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE.....	PAGE 39
LES CIRCONSCRIPTIONS ET LES ÉCOLES.....	PAGE 40
LES COLLÈGES.....	PAGE 42
LES LYCÉES.....	PAGE 44
LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE.....	PAGE 46
INFORMATIONS UTILES.....	PAGE 50

EDITO

C'est renforcée par le service jeunesse, engagement et sport que l'Education nationale se mobilise pour cette rentrée scolaire. Engagées au service de la réussite de tous les élèves avec la volonté de rompre avec les inégalités de destin, de libérer les ambitions de chacun, les équipes ont témoigné, au cours de la période de crise sanitaire, leur capacité à s'adapter, à innover afin de répondre aux missions de l'Ecole dans un contexte en évolution permanente.

L'enjeu pour notre nation de poursuivre l'élévation du niveau général se décline autour de nombreux chantiers.

Si les évaluations nationales, le plan français, le plan mathématiques mobilisent plus particulièrement les enseignants à l'école, la lecture retenue grande cause nationale par le Président de la République, le redressement du niveau de mathématiques, le développement des compétences numériques, le renforcement de l'activité physique engagent toutes les équipes de l'école au lycée.

La réforme du lycée, comme la rénovation de la voie professionnelle se parachèvent, avec pour le lycée général et technologique le déploiement d'une spécialité « Éducation physique, pratiques et culture sportives » et pour le lycée professionnel l'expérimentation de l'enseignement de la philosophie et la création d'une unité facultative du secteur sportif.

Faire de l'école un lieu où se construit le respect de l'autre fondé sur les valeurs de la République et une culture humaniste, reste la préoccupation de tous. Pour répondre à cet enjeu national, un plan pluriannuel de formation pour tous les personnels sur la laïcité, se déploie dès cette rentrée. Mais parce que le respect de l'autre suppose aussi de lutter ensemble sans répit contre toutes les formes de violences scolaires, de séparatisme et de harcèlement, se renforcera au sein du département l'accompagnement des directeurs et des chefs d'établissement : cela leur permettra de continuer à agir au mieux en matière de sécurité et de respect de valeurs de la République.



La poursuite de la réduction des inégalités des chances se concrétise par l'implantation de nouveaux dispositifs d'accueil pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et l'attribution de moyens supplémentaires de personnels accompagnant.

La rentrée sera également marquée par l'appui du service jeunesse, engagement et sport à tous les partenaires dans le cadre de la politique de soutien pour la reprise des accueils de loisirs périscolaires et extra scolaires, des clubs sportifs et du renouvellement des PEDT avec le renforcement des plans mercredi.

C'est ensemble, avec tous les personnels d'enseignement, d'éducation, de direction, d'inspection, de santé social et administratifs que nous réussirons à atteindre ces objectifs. Et c'est dans la co-éducation avec les parents que nous surmonterons ensemble comme nous le faisons depuis 18 mois les contraintes de cette crise sanitaire.

A tous les élèves, les parents et les personnels je souhaite une bonne rentrée, de belles rencontres et réussites au cours de cette année scolaire.

Mireille Vincent
Directrice académique de
l'Éducation nationale du
département de la Haute-Savoie



VACANCES APPRENANTES

Face à la persistance des enjeux de la crise sanitaire et dans le prolongement des actions menées dans le cadre de la continuité pédagogique, **l'opération Vacances apprenantes est reconduite pour les vacances d'été 2021**. Les vacances apprenantes ont pour objectifs d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels. L'opération vacances apprenantes repose sur plusieurs dispositifs allant de l'école ouverte à des séjours en colonies de vacances, dans le respect des consignes sanitaires. Les points communs sont le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable.

Cette année, deux collèges – collège du Parmelan à Groisy et collège Jean-Jacques Gally de Scionzier – ont organisé, en lien avec les écoles de leur secteur, une école ouverte buissonnière qui propose un séjour de cinq jours avec nuitées et une alternance entre activités culturelles, sportives et de loisir et temps d'enseignement.

Les « Colos apprenantes » visent à répondre aux attentes des enfants et des familles en matière de loisirs dans le cadre des accueils collectifs de mineurs se déroulant pendant les vacances scolaires de l'été 2021 tout en proposant des temps de renforcement des apprentissages. En Haute-Savoie, 75 séjours de vacances labellisés ont été proposés durant la période estivale.

Les thématiques développées par le projet pédagogique des séjours étaient orientés principalement vers :

- Le sport et les sports de nature (48)
- Le développement durable et la transition écologique (découverte et protection de la nature) (15)
- La science, l'innovation et le numérique (6)
- La découverte ou l'apprentissage des langues étrangères (6)

Par ailleurs, 6 collectivités du département se sont engagées par convention pour financer une offre de séjour labellisé « colos apprenantes » à des jeunes de leur territoire (entre 3 et 17 ans).

Cet été, environ 1500 jeunes ont participé à des séjours de vacances labellisés « colos apprenantes » dans le département.

75 séjours
labellisés
2 collèges

1500
jeunes



ÉCOLE INCLUSIVE

Continuer à rendre l'école accessible à tous, poursuivre le travail entrepris pour que chaque élève, quel que soit son handicap, bénéficie d'une solution adaptée à ses besoins constitue une des priorités de la rentrée 2021 en Haute-Savoie. Le département de la Haute-Savoie compte à cette rentrée 5200 élèves en situation de handicap, 4400 élèves scolarisés en milieu ordinaire et 800 en établissements médico-sociaux.

La scolarisation en milieu ordinaire se déploie selon **trois modalités principales** :

- **Accompagnement de l'élève par un AESH** (accompagnant des élèves en situation de handicap) 1450 accompagnants aideront 3500 élèves à la rentrée. Cet accompagnement se déploie dans le cadre des pôles inclusifs d'accompagnement localisés appelés PIAL : 27 PIALS inter-degré sont organisés en Haute-Savoie. Des postes de coordonnateurs PIAL et d'AESH référents sont créés dans chacun des PIAL afin de faciliter les liens et de réduire le délai entre la notification d'accompagnement et sa mise en œuvre effective. Un AESH remplaçant sera affecté dans chaque PIAL à la rentrée.



AESH
52
nouveaux
emplois

3500
élèves
accompagnés

- **Scolarisation en Ulis (Unité locale d'enseignement spécialisé)**
Le département de la Haute Savoie compte 53 ULIS publiques et 5 ULIS privées dans le premier degré et 43 ULIS publiques et 6 ULIS privées dans le second degré, dont 3 créés à cette rentrée. Ce sont près de 1300 élèves qui bénéficient d'une affectation en Ulis. Les élèves admis dans ces Ulis sont systématiquement inscrits dans une classe ordinaire – d'école, de collège ou de lycée- et bénéficient en tant que de besoin de temps de regroupement avec le coordonnateur de l'Ulis et peuvent être accompagnés, si nécessaire, par un accompagnant collectif.

58
ULIS
1er degré

49
ULIS
2nd degré



- **Scolarisation dans les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux**

Le département de la Haute-Savoie compte 3 ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) et 14 IME (Institut médico-éducatif) qui accueillent près de 800 élèves dans des classes intégrées aux établissements ou externalisées dans les établissements scolaires. A ce jour, on compte 24 unités externalisées : ces classes externalisées favorisent l'inclusion des élèves et la collaboration entre les établissements médico-sociaux et l'Éducation nationale. Dans la continuité du plan national autisme, une nouvelle unité d'enseignement autisme maternelle accueillera des élèves sur la commune d'Allinges. A la rentrée, le département comptera 2 unités autisme en maternelle et 1 unité autisme en élémentaire.



Mieux communiquer : un impératif pour la réussite des parcours des élèves en situation de handicap

- **Une cellule d'écoute et de réponse**

Elle est en place afin d'informer les familles sur les dispositifs existants et le fonctionnement du service public de l'École inclusive et de répondre aux familles sur la situation de leur(s) enfant(s) : **un numéro vert unique 0 805 805 110** permet de joindre cette cellule.

**Numéro vert unique
0 805 805 110**

- **Les entretiens de rentrée**

Tous les élèves en situation de handicap nouvellement accompagnés et affectés dans une école ou un établissement scolaire bénéficient avec leur famille d'un entretien personnalisé avec leur AESH, un enseignant, le directeur de l'école ou le chef d'établissement du second degré.

- **Des commissions d'affectation spécifiques**

Le Comité Départemental de Suivi de l'École Inclusive - CDSEI, copiloté par l'éducation nationale et l'ARS - est un lieu d'échange et de communication autour des stratégies mises en place dans le département pour améliorer la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Dans ce cadre ont été mises en œuvre des commissions d'affectation et de régulation pour les ULIS, SEGPA, IME, UEMA et UEEA en partenariat avec l'ARS et la MDPH. Ces commissions visent à mieux définir les priorités des admissions en ESMS, de renforcer la collaboration avec la MDPH et l'ARS pour qu'une solution soit trouvée pour chaque élève tout au long de sa scolarité.

- **Des outils pour le suivi des élèves.**

Cette année scolaire est également marquée par la mise en place d'outil pour le suivi des élèves en situation de handicap. Le livret de parcours inclusif permettra de rassembler sur un seul support les différents programmes, plan ou projet dont bénéficie un élève à besoins éducatifs particuliers.

Une application de gestion et de suivi des élèves en situation de handicap (AGESH) va permettre de constituer une base de données pour la gestion des besoins des élèves.

Élèves à besoins éducatifs particuliers

Accueil des élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA)

L'accueil et la scolarisation des Élèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) doit permettre aux enfants concernés de poursuivre leurs apprentissages dans toutes les disciplines tout en améliorant leur pratique de la langue française. Dans le cadre d'une école inclusive, attentive aux élèves à besoins éducatifs particuliers, ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé au sein d'une Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A), dispositif qui accueille ces élèves en groupes très allégés afin de favoriser les interactions orales. Ils sont scolarisés, dans leur établissement de secteur ou dans un regroupement de proximité. Leur temps de scolarisation est partagé entre leur classe et l'UPE2A.

Les enseignants d'UPE2A des 1er et 2nd degrés prennent en charge ces élèves à raison de 9h par semaine dans le 1er degré et 12h par semaine dans le 2nd, l'objectif essentiel étant la maîtrise du français enseigné comme langue de scolarisation.

En Haute-Savoie, ce sont 42 dispositifs UPE2A dans le premier degré, et 16 dispositifs dans le second degré qui accueillent ces élèves dont les effectifs sont variables chaque année.

Scolarisation des élèves de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)

Les enfants de familles itinérantes et de voyageurs correspondent à un large public d'enfants « issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école ».

Un accompagnement spécifique peut être envisagé avec l'appui d'un enseignant ressource dans le cadre d'un regroupement d'élèves au sein d'une UPELI (unité pédagogique pour élèves itinérants) : l'apprentissage de la lecture, le renforcement des apprentissages fondamentaux, un travail en lien avec les familles pour une plus grande assiduité constituent les axes majeurs du travail dans ces unités spécifiques.

Ces aménagements et dispositifs particuliers sont organisés sur un temps limité de la semaine, les enfants sont pour l'autre partie de l'emploi du temps dans leurs classes ordinaires de secteur.



Notre département compte 6 dispositifs UPELI, ces unités implantées dans les écoles les plus proches des aires d'accueil définies dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage approuvé le 28 août 2019 par arrêté conjoint du préfet de département et du Président du Département.

CASNAV

LES ÉVALUATIONS NATIONALES

Le principe

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met en œuvre depuis la rentrée 2017 des évaluations nationales des acquis des élèves en français et en mathématiques. Ces évaluations visent deux finalités :

- proposer aux professeurs des repères sûrs et précis sur les acquis des élèves ; ces éléments viennent ainsi compléter leurs propres outils d'évaluation et leur permettent, grâce au bilan individualisé dont ils disposent pour chacun de leurs élèves, d'adapter la personnalisation de leur enseignement, d'approfondir ou d'infléchir leurs pratiques pédagogiques pour mieux répondre encore aux besoins de leurs élèves, a fortiori de ceux qui rencontrent des difficultés.
- permettre à notre École de disposer d'éléments consolidés susceptibles d'éclairer les effets des politiques éducatives.

Ces évaluations sont organisées tout au long du parcours scolaire des élèves : en CP, CE1, CAP, sixième et seconde (tests de positionnement) au début de l'année scolaire, puis de nouveau en janvier pour les CP.

Des résultats attendus

A regard de la période complexe vécue à partir de mars 2020, les résultats étaient tout particulièrement attendus. Pour le département, ils ont été à l'image de ceux constatés aux niveaux national et académique. En effet et de manière générale, ils sont en baisse par rapport à 2019, plus particulièrement des plus fragiles d'entre eux, qui ont été affectés par la situation particulière liée au contexte sanitaire.



En classe de CP, les résultats sont, en français comme en mathématiques, en légère baisse, particulièrement sur les domaines travaillés en fin de grande section de maternelle comme par exemples, les compétences :

- "Connaissance du nom des lettres et du son qu'elles produisent"
- "Manipuler des syllabes" (discrimination des sons)
- "Comprendre des mots lus par l'enseignant".

En classe de CE1, les baisses sont plus sensibles.

En français, cette baisse de résultats impacte plus particulièrement les domaines de la lecture et de l'écriture et ce quel que soit le secteur de scolarisation de l'élève : ces domaines font en effet l'objet d'un travail intense et régulier en classe de CP. Elle touche moins la compréhension et le domaine des mathématiques.

En classe de sixième et au niveau national, les résultats sont par contre en hausse, en français de 6 points, en mathématiques, de 4 points.

Dans leur ensemble, les élèves n'ont pas été pénalisés par la situation particulière vécue lors du second semestre de l'année scolaire dernière. Plusieurs explications sont avancées :

- les compétences évaluées en début de sixième concernent des compétences progressivement acquises et régulièrement mobilisées depuis le début du CM2 ;
- les élèves ont pu bénéficier des dispositifs mis en place, comme les stages de réussite pendant les vacances d'été avec une priorité donnée aux élèves de CM2 ;
- l'autonomie acquise par les élèves a pu leur permettre de mieux s'approprier les démarches et les ressources proposées à distance.

Le test de fluence en début de sixième

Pour la première fois en 2020 a été organisé un test de lecture à voix haute individuelle pour les élèves entrant en sixième. La fluence est en effet considérée comme un prédicteur fort de réussite, facilitant entre autres la compréhension des textes lus.

Ces différentes évaluations seront reconduites entre le lundi 13 septembre et le vendredi 26 septembre dans toutes les écoles et les collèges publics et privés sous contrat du département.



LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

Le dispositif "Devoirs faits"

Véritable levier d'accompagnement au progrès et à la réussite de chaque élève, enjeu de la politique éducative nationale et académique, le dispositif « devoirs faits » occupe une place importante dans le pilotage pédagogique des établissements.

Tous les élèves de Haute Savoie scolarisés en collège ou en 3e préparatoires peuvent bénéficier de ce temps privilégié d'aide et d'accompagnement à leur scolarité.

Dans les établissements, aux côtés des équipes de direction, c'est plus d'un millier de personnes qui se sont mobilisées.

Dans le contexte sanitaire particulier, les équipes pédagogiques ont, partout, initié de nouvelles pratiques pédagogiques permettant de mieux répondre aux besoins des élèves. Le « e-devoirs faits » sous différentes formes s'est mis en place dans les établissements, des temps d'écoute et d'aide individualisée sont offerts aux jeunes et aux familles par des équipes pluri-catégorielles, des supports numériques de ressources méthodologiques facilitant l'autonomie sont mis en ligne, un tutorat et un accompagnement de grande proximité est offert aux jeunes les plus éloignés de la scolarité.

Autour de ce dispositif, il s'agit bien pour les équipes de faire le lien sur le travail personnel de l'élève dans la classe et hors de la classe.

Pour cette rentrée tous les établissements doivent concevoir un projet « devoirs faits », les équipes sont invitées à expérimenter encore, investir davantage les champs de la co-éducation, des usages du numérique, avec des moyens alloués pour mieux soutenir et accompagner les projets. A partir de septembre 2021 des étudiants pourront être sollicités pour renforcer les équipes et permettre d'accueillir davantage d'élèves encore.

budget
24 000
heures

33 %
de
l'effectif
élèves



Les stages de réussite

La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à l'école, au collège et au lycée est un objectif prioritaire. Des stages sont mis en place durant les vacances d'automne, de printemps et d'été. Basés sur le volontariat, organisés sous la responsabilité des établissements (école, collège ou lycée) encadrés par des enseignants et financés par l'éducation nationale, ces dispositifs visent en priorité à consolider les acquis fondamentaux et à combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de la scolarité.

Les élèves sont accueillis au sein de groupes à effectifs limités afin d'installer dans chaque module de stage un travail engageant et sécurisant et de mobiliser pleinement les élèves à raison d'une durée journalière de 3h.

Ainsi pour les deux périodes de cet été (première semaine de juillet et fin du mois d'août) ce sont près de 100 stages proposés au sein de 60 écoles ou collèges du département qui devraient accueillir près de 800 élèves. Ce dispositif est complémentaire aux différents accueils dans le cadre de «Vacances apprenantes».

Cet été:

100
stages

60
écoles ou
collèges

800
élèves

Je réussis au lycée

Dans le prolongement de la politique mise en place pour répondre à la double exigence d'élévation du niveau général et de justice sociale, à travers un accompagnement permettant d'apporter des réponses plus personnalisées aux élèves qui en ont le plus besoin. Des moyens supplémentaires sont attribués aux lycées à cette rentrée. Les équipes de lycée général, technologique ou professionnel pourront mettre en place des actions de soutien renforcé.

Il s'agira, suivant des modalités qui seront définies au sein des établissements, de proposer un dispositif d'accompagnement assuré par des professeurs notamment aux élèves qui entrent en seconde ou en première année de CAP et seraient en difficulté. Ces élèves qui sortent du collège ont vécu leur 4ème et leur 3ème sous la contrainte de la situation sanitaire, ils pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement renforcé notamment en début d'année.

Ce dispositif pourra également être mis en œuvre pour les lycéens de 1ère et de terminale qui en auraient besoin.



PLAN FRANÇAIS PLAN MATHÉMATIQUES

Depuis quatre ans, la priorité donnée à l'école primaire s'est traduite, entre autres, par une attention particulière donnée à la formation des enseignants, levier primordial de progrès collectif. Elle a été élaborée avec l'objectif de renforcer les pratiques pédagogiques indispensables à la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) par tous les élèves à la fin de l'école primaire.

La rentrée 2021 s'inscrit dans cette dynamique ; la formation s'articulera autour de deux approches différentes mais néanmoins complémentaires :

- des temps d'animations pédagogiques et conçus sur le principe de parcours hybrides à hauteur de 18 heures : 6 heures en mathématiques, 6 heures en français et 6 heures consacrées aux autres disciplines, heures prises en charge par les conseillers pédagogiques départementaux et les partenaires,
- un accompagnement de constellations (groupe de six à dix enseignants) reposant sur cinq jours de formation en mathématiques ou en français.

Sur le principe, les professeurs seront rassemblés autour d'enjeux et de problématiques qu'ils auront eux-mêmes définis selon le schéma suivant :

- trois journées de rencontre pour se former et réfléchir entre pairs et/ou avec un accompagnateur (journées prises sur les 18 heures d'animations pédagogiques),
- quatre demi-journées pour effectuer des observations croisées et des échanges de pratique.

Cette modalité de formation concrète, au plus près des pratiques de classe et répondant aux attentes des professeurs s'inspire de l'expérimentation menée depuis 3 ans dans le cadre du plan mathématiques.

Afin d'accompagner cette procédure, des ressources nationales (Eduscol) mais aussi départementales (site de la DSDEN 74) sont mises à disposition des professeurs et des formateurs. Ces derniers continueront de bénéficier également de formations spécifiques à tous les échelons départemental, académique et national.



Quelques éléments chiffrés pour l'année scolaire écoulée :

Plan mathématiques : 500 enseignants tous cycles pour 65 constellations accompagnées

Plan français : 493 enseignants tous cycles pour 73 constellations accompagnées.

Les premiers retours sont très positifs quant à ces nouvelles modalités de formation tant du côté des formateurs / accompagnateurs qui indiquent majoritairement être au « cœur de leurs missions » que des enseignants amenés à analyser leurs pratiques par le biais des observations de classe entre pairs.

De manière générale, le plan de formation départemental, en cohérence avec les priorités nationales définies par la circulaire de rentrée parue le 24 juin 2021 s'appuie sur ces modalités d'accompagnement complémentaires. Il a été présenté lors du conseil de formation qui s'est tenu le 30 juin 2021.



« L'École de la République, lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général »

« La priorité donnée aux savoirs fondamentaux à l'école primaire, adossée aux Plans français et mathématiques, et la publication des repères et attendus de progression à destination des professeurs doivent permettre d'inverser la tendance à la baisse régulière des résultats des élèves, tendance mise en évidence par les évaluations nationales et internationales. ». Circulaire de rentrée du 24 juin 2021.

LES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES



Le plan Langues vivantes impulsé en 2019 à la suite du rapport Taylor/Manes-Bonnisseau « Oser dire le nouveau monde » poursuit son déploiement à l'échelon départemental avec l'objectif de renforcer les enseignements de langue et en langue, dès le primaire.

La recherche de modalités innovantes d'enseignement des langues, la mise en place d'outils d'évaluation et de positionnement et le renforcement des enseignements internationaux témoignent de cette dynamique.

Pour accompagner les professeurs des écoles dans la conduite des activités, cette année encore l'objectif d'un assistant d'anglais par circonscription du 1er degré et d'un assistant d'allemand pour les écoles ELYSEE 2020 de Thonon-les-Bains a été retenu.

Ces assistants de langues sont un atout indéniable pour exposer les élèves à l'expression d'un locuteur natif et pour bénéficier d'apports culturels du monde entier.

Le numérique et l'intelligence artificielle sont mis au service de l'apprentissage de l'anglais. L'expérimentation d'un agent conversationnel Captain Kelly est ainsi en cours dans une école de Vétraz-Monthoux pour entraîner les compétences des élèves en matière de compréhension et de productions orales.

Au printemps 2022, le test de positionnement numérique Ev@lang collège sera mis en œuvre dans les classes de 3ème, afin de reconnaître le niveau des élèves en référence au cadre européen pour les langues (A1 à B1+ du CECRL).



A la fin de son année de terminale, chaque lycéen de la voie générale et technologique, disposera d'une attestation indiquant son niveau atteint en LVA et LVB, en référence au CECRL.

Concernant les écoles et les établissements bilingues, à Annecy, trois écoles (le Parmelan, les Pommaries et Novel) voient cette rentrée leur dispositif EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère) s'élargir à toutes les classes. Au moins une école sera entièrement bilingue dès la rentrée 2021. La continuité de ce parcours bilingue est désormais assurée par un deuxième collège, le collège d'Evire.



Depuis 2019, la certification complémentaire pour l'enseignement en langue vivante étrangère d'une Discipline Non Linguistique est ouverte aux enseignants du 1er degré. Pour ceux qui souhaitent valoriser leur compétence, un accompagnement leur sera proposé dès le mois de septembre.

Cette année de présidence française de l'Union européenne, sera l'occasion de faire vivre et célébrer l'Europe.

Le lycée La Versoie, le lycée hôtelier Savoie-Léman de Thonon et l'école primaire de Taninges ont obtenu le label EUROSOL qui reconnaît la mobilisation des écoles et des établissements scolaires publics ou privés sous contrat s'inscrivant dans une dynamique européenne.

La journée européenne de 26 septembre 2021 sera l'occasion de promouvoir l'apprentissage des langues et la richesse culturelle de l'Europe.

Rendez-vous pour suivre les nombreux projets et événements qui jalonnent cette année scolaire européenne.

B i l i n g u a l

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'éducation artistique et culturelle constitue un enjeu fort de notre école : cet enseignement permet l'acquisition de connaissances sur les arts, organise des rencontres avec des artistes et favorise la pratique artistique des élèves. Ces apprentissages se développent souvent autour de projets qui jalonnent un parcours de découvertes et pratiques. La généralisation du recensement des actions d'éducation artistique et culturelle sur la plateforme Adage assure le suivi du parcours d'EAC de chaque élève de la maternelle au lycée.

Les projets d'EAC, pour l'année scolaire 2020-2021, et malgré la crise sanitaire, se sont poursuivis dans les établissements scolaires.



Début 2022, une offre pensée pour les élèves à partir de la 4^{ème} sera proposée pour permettre une autonomisation culturelle progressive des élèves jusqu'au jour de leurs 18 ans. A partir de 13 ans tout collégien bénéficiera, dans son Pass Culture, de 25 € par an, puis de 50 € par an pendant ses années de lycée et 300 € à ses 18 ans, soit un total de 500 €. Une part dite collective de 25 € par élève permettra à un professeur de financer des activités EAC pour sa classe de la 4^{ème} à la Terminale.

Pour cette rentrée, les projets d'EAC se préparent activement et s'inscrivent pour nombre d'entre eux dans le cadre de conventions passées entre collectivités territoriales et éducation nationale.

C'est le cas sur Annecy, Annemasse, Bonneville, Cluses, Evian, Faverges, La Roche sur Foron, Rumilly, St Julien, Thonon, territoires sur lesquels des conventions sont en cours ou verront le jour dans les tout prochains mois.



L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Éducation au développement durable permet aux élèves d'appréhender la complexité des grands enjeux contemporains et contribue à la construction du respect de l'autre. Elle favorise l'acquisition des savoirs et des compétences, oriente les parcours des élèves et fonde leur engagement citoyen pour un monde soutenable et respectueux de la personne humaine et de son environnement.

Le label E3D (école/établissement en démarche globale de développement durable) valorise et amplifie l'effort des établissements engagés dans des parcours pédagogiques riches et diversifiés en faveur de l'EDD. Trois niveaux de labellisation existent de l'engagement (N1) à l'approfondissement (N2) puis l'expertise (N3).

Pour l'année scolaire 2020-2021, 30 nouvelles écoles, 6 collèges et 2 lycées sont labellisés ou ont fait évoluer leur niveau de labellisation. Pour la rentrée 2021 la labellisation concerne dans le département :

78
écoles

28
collèges

10
lycées



Les éco-délégués

Tous les collèges et les lycées mais aussi de nombreuses écoles ont élu leurs élèves éco-délégués. Ils sont les porteurs des projets en EDD, mais aussi des ambassadeurs auprès des instances de l'établissement et des partenaires. Leur action se conçoit en relation avec les éco-délégués du conseil de la vie collégienne (CVC) ou du conseil de la vie lycéenne (CVL) ou encore avec la Maison des lycéens.

Des établissements dynamiques, des projets récompensés, une fierté partagée

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES BAUDELAIRE
À ANNECY

1er Prix national de l'action éco-déléguée en catégorie lycée

POUR LEUR PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE VÉGÉTALISATION
DE LA COUR DU LYCÉE



LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE DE L'ALBANAIS
À RUMILLY

*1er Prix Perrin de Brichambaut du concours national sur
la météo et le climat*

POUR LEUR PROJET : "AGIR POUR DEMAIN - LUTTER ET S'ADAPTER
AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE"



COLLÈGE RENÉ LONG À ALBY-SUR-CHÉРАН

Vainqueur du défi départemental EDD et solidaire

DE COLLECTE DE TERMINAUX MOBILES USAGÉS AU PROFIT D'UNE
ENTREPRISE D'INSERTION MEMBRE D'EMMAÛS INTERNATIONAL
AVEC 116 TÉLÉPHONES RÉCUPÉRÉS EN UNE SEMAINE



ÉCOLE PRIMAIRE DE REYVROZ

*1er Prix académique de l'action éco-déléguée
en catégorie école*

AVEC SON FILM SUR UNE RESTAURATION SCOLAIRE PLUS
RESPONSABLE



SPORT À L'ÉCOLE

La crise sanitaire a conduit de nombreux jeunes à diminuer leurs activités physiques ou à en réduire la diversité. Pour des raisons de santé physique mais aussi d'équilibre personnel, il est indispensable d'encourager les élèves à pratiquer une activité physique régulière, la perspective des Jeux Olympiques 2024 constituant un facteur de motivation pour de nombreux jeunes.

30 minutes d'activité physique quotidienne

Lancé officiellement en février 2021, le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » constitue une réponse à l'enjeu de lutte contre la sédentarité des enfants et vise à rendre la Génération 2024 plus active et en meilleure santé.

La mesure s'inscrit dans la démarche « École promotrice de santé » pour lutter contre les risques d'obésité et la sédentarité des plus jeunes. Elle promeut le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants, et contribue ainsi à leur donner le goût de la pratique sportive dans le cadre de la dynamique Génération 2024.

À la rentrée 2021, le dispositif qui se déploie déjà dans de nombreuses écoles, a vocation à être généralisé. Il sera inclus dans le cadre du parcours santé des élèves au projet d'école. Les écoles recevront un kit sportif et pédagogique fourni, financé par l'Agence Nationale du Sport et par Paris 2024.

Savoir rouler à vélo

La mesure consiste à favoriser le développement du « Savoir Rouler à Vélo ». Le dispositif vise trois objectifs :

- Le développement de la pratique du vélo comme activité sportive.
- La sécurité.
- Les mobilités douces.

À l'horizon 2022 (échéance fixée par le Premier ministre dans le Plan vélo et mobilités actives), la généralisation du programme devrait permettre aux jeunes entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité.



Génération 2024

Le label « **Génération 2024** » pour les établissements scolaires 1er et 2nd degré, vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

La démarche engagée par les collectivités autour du label « Terre de jeux », à ce jour pour 19 collectivités au sein du département, vient en complément et cohérence avec celle des établissements. Ainsi, malgré un contexte compliqué pour l'enseignement physique et sportif du fait de la crise sanitaire. Ce sont pour la rentrée, 53 établissements :

- 22 écoles
- 19 collèges
- 12 lycées

22
écoles

19
collèges

12
lycées

qui, mobilisés, ont obtenu, accompagnés par des référents (CPD, chargés de mission...) avec la synergie installée entre le CDOS, la DSDEN, l'UNSS, l'USEP et l'UGSEL, le label « Génération 2024 ».

Métiers du sport

Avec 11500 éducateurs sportifs, la Haute Savoie est le territoire le plus dynamique au plan national pour le sport encadré. Les perspectives professionnelles sont donc variées et nombreuses pour les candidats et les stagiaires des diplômes du sport. De nombreux examens et formations sont organisés pour les futurs éducateurs sportifs notamment les moniteurs de ski de fond ou d'alpin, les accompagnateurs en moyenne montagne, les moniteurs de VTT et pour le recyclage des maîtres-nageurs sauveteurs.

Un enseignement de spécialité éducation physique et sportive dans le cursus baccalauréat général

Le champ des métiers liés au sport représente un réel potentiel et les formes de son développement sont en pleine évolution. C'est dans ce contexte qu'un enseignement de spécialité (EDS) « éducation physique et sportive » de 4h, est proposé à titre expérimental (un par département) en classe de première à la rentrée au lycée Baudelaire. Cet enseignement dépassera le champ strict de la pratique sportive et devra permettre aux élèves de développer :

- Une pratique approfondie et équilibrée d'activités physiques, sportives et artistiques,
- Des compétences transversales essentielles à la réussite de leurs parcours
- Un regard critique et éclairé sur leur pratique et la diversité de ses enjeux
- Une connaissance de la diversité des secteurs professionnels liés au sport et à la pratique physique



Une unité facultative « secteur sportif » dans le cursus baccalauréat professionnel

Dans la perspective de la création d'un nouveau baccalauréat professionnel dédié aux métiers du sport dont l'élaboration est en discussion avec les professionnels, il est proposé à la rentrée 21, une unité facultative « secteur sportif » dit UF2S dans le cadre de parcours terminal de cinq baccalauréats professionnels. Les objectifs atteints par la formation et le schéma organisationnel de la bi-qualification aux métiers de la Montagne (Formation au Diplôme d'Etat de Moniteur de Ski, d'Accompagnateur de Moyenne Montagne, de Guide de Haute Montagne et de Pisteur secouriste) au lycée des Métiers de la Montagne à Saint Michel de Maurienne a pu servir de démonstrateur pour bâtir cette nouvelle filière. Elle vient compléter l'offre de formation de la Mention Complémentaire Animation – Gestion de projets dans le secteur sportif « AG2S ».

Cette unité sera proposée dès la rentrée au Lycée Frison Roche de Chamonix.



Pass sport

Après la crise sanitaire et afin de faciliter la reprise des activités sportives organisées, le ministère a initié une campagne d'aide des familles pour inscrire leur(s) enfant(s) en club. Les familles concernées recevront une lettre leur permettant d'avoir accès à une réduction de 50 euros sur l'adhésion à un club. Les jeunes doivent avoir de 6 à 17 ans et les familles doivent être bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation pour éducation d'un enfant handicapé.

LE NUMÉRIQUE

L'École est le lieu où se construit le respect de l'autre, fondé sur les valeurs de la République. A l'ère des réseaux sociaux, la maîtrise des compétences numériques par chaque élève est une priorité pour qu'ils deviennent des citoyens éclairés et responsables, qu'ils aient une vie sociale épanouie, et s'insèrent, plus tard, professionnellement. Atteindre ces objectifs nécessite la réduction des inégalités scolaires et la lutte contre la fracture numérique. Il nous faut, avec nos partenaires des collectivités territoriales, continuer à appuyer la transformation numérique des écoles. C'est un des enseignements de la crise sanitaire qui a nécessité la forte mobilisation des outils numériques.

C'est pourquoi le plan de relance visant à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19 comporte un volet dédié à cette nécessaire transformation.

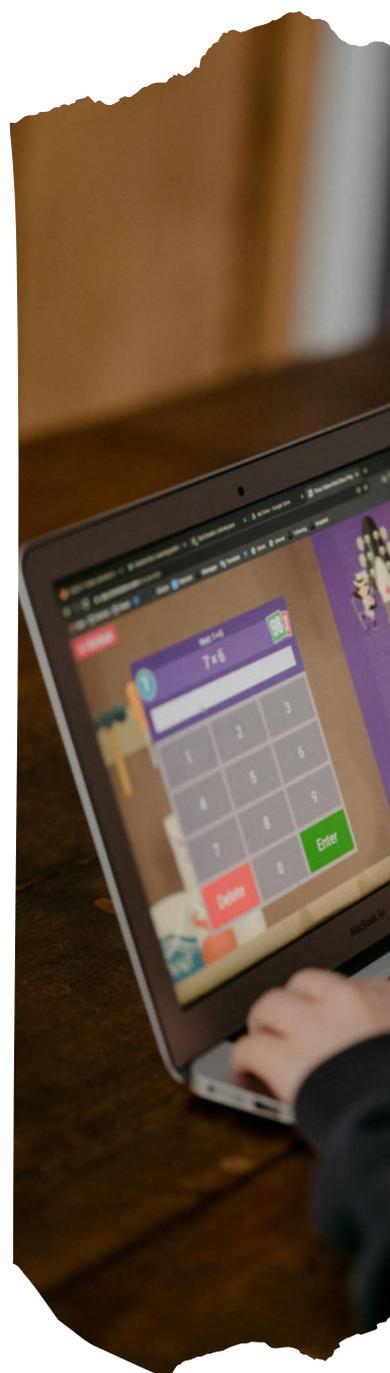
Cet appel à projets visant l'équipement des écoles d'un socle numérique de base, la fourniture de services et de ressources numériques et l'accompagnement à leur prise en main a connu un vif succès sur le territoire de la Haute-Savoie. Ce sont 164 écoles élémentaires publiques qui sont d'ores et déjà retenues dans la première vague du plan. L'installation des matériels et le déploiement des services et ressources numériques aura lieu cette année. 70% de la dépense engagée sera subventionnée par l'Etat pour un montant qui proche des 1,5 millions d'euros.

Cette opération permet une accélération forte de la mise à disposition des environnements numériques de travail (ENT) aux écoliers et à leurs familles. Dans le même temps, le conseil départemental, en partenariat avec l'Éducation nationale, après une expérimentations pour 17 collèges, généralisera à tous les collégiens l'accès à l'ENT. Les équipes pédagogiques seront accompagnées et formées pour permettre de développer des usages pertinents et adaptés. La délégation académique au numérique est partie prenante de cette dynamique.

164
écoles

1,5
millions
d'Euros

ENT:
49
collèges



Cette opération permet une accélération forte de la mise à disposition des environnements numériques de travail (ENT) aux écoliers et à leurs familles. Dans le même temps, le conseil départemental, en partenariat avec l'Éducation nationale, généralisera à tous les collégiens l'accès à l'ENT. Les équipes pédagogiques seront accompagnées et formées pour permettre de développer des usages pertinents et adaptés. La délégation académique au numérique est partie prenante de cette dynamique.

Ces projets sont construits conjointement par les collectivités territoriales et les équipes pédagogiques sur la base de diagnostics partagés et d'objectifs validés par tous lors de comités de pilotage qui se développent dans les treize circonscriptions du département. Un comité de pilotage départemental permettra d'assurer la cohérence de leurs travaux.



Le SYANE, Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie, travaille étroitement avec la DSDEN pour améliorer l'accès de toutes les écoles et tous les collèges à un débit de qualité. Dans le cadre de ce partenariat, nous chercherons, cette année, l'amélioration de l'accompagnement des communes et EPCI adhérentes sur le volet équipement des écoles et services numériques.



A l'école, au collège et au lycée, le numérique est intégré dans les programmes de chaque discipline. Les élèves sont évalués dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'école et au collège, via une plateforme dédiée, [Pix](#).

CARRÉ RÉGALIEN

Le respect de l'autre suppose en outre de lutter ensemble, sans répit, contre toutes les formes de violences scolaires, de séparatisme ou de harcèlement. A cette rentrée, chaque rectorat organise un carré régalien autour des valeurs de la République, de la radicalisation, des violences et du harcèlement au sein de ses équipes pour analyser et agir en matière de sécurité et de respect des valeurs de la République. L'ensemble des quatre pôles, constitutif du carré régalien, structuré autour de la gestion et l'accompagnement des faits, la prévention et la formation sera coordonné et suivi par un cadre académique placé sous l'autorité directe du recteur.



Harcèlement

L'article 5 de la loi pour une École de la confiance inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement, donne un signe fort à l'ensemble de la communauté éducative visant à amplifier la mobilisation contre le harcèlement entre élèves. Il permet également de donner une assise légale aux nombreuses actions de prévention partenariales engagées au sein des établissements. Le harcèlement est une violence répétée qui peut être d'ordre physique, morale ou psychologique. C'est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Avec l'utilisation des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux numériques), le harcèlement entre élèves connaît de nouvelles formes qui se poursuivent au-delà du temps scolaire, il s'agit de cyberharcèlement.

L'objectif de la mobilisation est bien double :

- Traiter les situations révélées
- Prévenir toutes les formes de harcèlement

Prévention et formation

Les établissements sont aussi mobilisés dans la formation des adultes et des élèves autour de plusieurs dispositifs. En exemple :

- le programme sentinelles et référents vise à prévenir et sensibiliser les jeunes et les adultes aux phénomènes de « bouc émissaire » et aux discriminations, à la détection de toute forme de harcèlement et au traitement individuel et collectif des conséquences de ce harcèlement. 19 établissements ont déjà suivi cette formation
- La méthode de la préoccupation partagée consiste principalement en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part à des pratiques d'intimidation. L'approche est non blâmante : le professionnel qui reçoit les intimidateurs cherche simplement à leur faire partager une « préoccupation » pour la cible et à les amener à formuler eux-mêmes des suggestions pour que l'intimidation cesse. Certaines circonscriptions déploient cette démarche avec l'objectif de disposer à terme d'un référent par école.

JE VOIS, J'AGIS!



Sentinelles et Référents

Sensibilisation

Organisation d'évènements nationaux :

- Journée Nationale "Non au Harcèlement" : le 1er jeudi de novembre
- Concours National "Non au Harcèlement"

Violence

Face aux situations de violence, l'École doit poursuivre son travail de prévention mais aussi apporter des réponses concrètes et efficaces pour répondre à ces situations.

Une procédure intitulée « Fait établissement » permet aux responsables d'établissement scolaire : directeur ou personnel de direction, d'informer leur autorité de tout évènement impactant la communauté. Ces faits établissement font systématiquement l'objet d'un contact et suivi par l'équipe mobile de sécurité permettant ainsi d'analyser la situation, de conseiller ou d'accompagner dans les démarches ou relais à envisager. Cet accompagnement sera renforcé pour les établissements du second degré avec un accompagnement d'un inspecteur établissement et vie scolaire.

Conformément à la circulaire de Plan de lutte contre les violences scolaires, un comité départemental de suivi et de pilotage du plan de lutte contre les violences scolaires installé depuis 2020 a permis au sein d'une cellule de suivi de mettre en place différentes initiatives après l'analyse d'indicateurs.

La convention de partenariat Préfecture/Justice/Éducation nationale a aussi fait l'objet d'une actualisation permettant de consolider les relations entre partenaires avec une meilleure identification des acteurs et des responsabilités et de clarifier les circuits d'informations.

Cette démarche partenariale rappelée également dans le cadre du plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels comprend ainsi trois volets d'actions :

- Information et prévention.
- Traitement de la violence et de la délinquance.
- Soutien aux adultes de la communauté.

Le travail conduit vient en cohérence et complémentarité avec les dispositifs ou procédures mis en place : scolarisation des poly exclus, dispositifs relais et traitement de l'absentéisme.



Valeurs de la république

Après l'assassinat du professeur Samuel Paty, JP Obin inspecteur général honoraire, sollicité par le ministre du MENJS a rédigé un rapport consacré à la formation, à la laïcité et aux valeurs de la République, des personnels de l'éducation nationale. Parce que ces personnels, incarnent, font vivre et transmettent les principes et valeurs de la république : la liberté, l'égalité et la fraternité ainsi que la laïcité qui rend possible le plein déploiement des trois autres, il est indispensable que leur formation soit consolidée.

Un plan ambitieux de formation continue à la laïcité va être déployé dès la rentrée 2021 avec la mise en place d'un réseau de formateurs 1er et 2nd degrés dans tous les départements qui bénéficieront de formation intensive et renforcée pouvant même être diplômante. Ce réseau de formateurs organisera ensuite les formations dans chaque école, collège ou lycée à destination de tout le personnel quel que soit son statut. Au terme de 4 ans, tous les personnels seront formés et l'objectif est de désigner un référent laïcité au sein de chaque structure.

En formation initiale, les candidats au concours de recrutement de professeur ou de CPE, se prépareront au sein des INSPE à l'épreuve d'admission qui portera notamment sur la connaissance de la laïcité et des valeurs de la république et leur transmission aux élèves.

L'équipe académique valeurs de la république, coordonnée par l'équipe nationale et le Conseil des sages de la laïcité reste mobilisable pour intervenir en appui et accompagnement des équipes lors de fait portant atteinte au sein d'une école, d'un collège ou d'un lycée à la laïcité ou aux valeurs de la République.

Radicalisation

La Loi confortant le respect des principes de la République précisera le contour des missions de l'Éducation nationale notamment celles relatives à l'ouverture et au contrôle des établissements privés hors contrat.

MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

Le parcours citoyen de l'élève est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Avec le prix de l'Education citoyenne, chaque établissement (école, collège, lycée) inscrit valorise un ou plusieurs projets qu'il mène tout au long de l'année : développement durable, égalité des genres, lutte contre les discriminations et le racisme.

Le Parlement des Enfants, organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère de l'Éducation Nationale, permet à des élèves de CM2 accompagnés de leur enseignant de participer à un exercice démocratique en les invitant à réfléchir sur une proposition de loi possible pour une thématique donnée, en les amenant à débattre, argumenter et échanger sur leurs points de vue au moment du vote électronique entre les finalistes. Plusieurs textes adoptés par le Parlement des enfants ont été par la suite repris dans de véritables propositions de loi, soumises à l'examen de l'Assemblée nationale par des députés.

La transmission de la Mémoire : une école des porte-drapeaux, des concours et une présence active aux cérémonies

Un dispositif nouveau en Haute Savoie, l'école des porte-drapeaux, a pour objectif de favoriser une meilleure implication des jeunes, à partir de la 3ème, dans les commémorations.

Un premier module permet de découvrir les symboles de la République, l'histoire du drapeau, les acteurs de la Mémoire, le déroulement d'une cérémonie et le rôle du porte-drapeau. Le deuxième module pratique leur permet de devenir acteurs d'une cérémonie en tant que porte-drapeau.

Cinq collèges (Les Allobroges ; Anthonioz de Gaulle ; Samivel ; Jean Monnet ; Paul-Emile-Victor) et deux lycées (L'Albanais et Berthollet) ont permis à 320 élèves de participer au module 1 et parmi eux 120 ont suivi le module 2.



BULLES de MÉMOIRE
Les grands conflits du xx^e siècle racontés en BD

FEMMES D'ENGAGEMENT, ENGAGEMENTS DE FEMMES
7^e édition

Bulles de Mémoire est un concours de l'ONAC-VG mémoire et solidarité

Par groupe ou en candidat libre

2 à 5 planches en format A4 ou 1 à 3 planches en format A3

A rendre pour le 30 mars 2021

POUR VOUS INSCRIRE

- 1 Je télécharge la fiche d'inscription sur <http://www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire>
- 2 J'envoie mes planches et ma candidature au Référent Mémoire Régional de ma région.

+ INFOS
www.onac-vg.fr

La Fédération des œuvres laïques met en place tous les deux ans le dispositif "En quête de Mémoire" qui invite les élèves de cycle 3 à aborder des parcours liés à la 2^{de} guerre mondiale en lien avec une classe de 3^{ème}.

Le concours Bulles de Mémoire, porté par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre (ONAC-VG), permet d'aborder par la bande-dessinée les enjeux liés aux conflits contemporains.

Le concours Petits artistes de la mémoire, porté par l'ONAC-VG, donne l'occasion à des classes de primaire d'aborder le parcours d'un poilu de leur village et de le retracer de manière artistique.

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation permet de découvrir chaque année l'histoire de la 2^{de} guerre mondiale dans une dimension locale, nationale et internationale.

Ancrés dans une démarche partenariale forte avec les associations de Mémoire et le Conseil départemental, les enseignants pourront bénéficier d'une journée d'étude pour approfondir ce thème et inscrire leurs élèves à une pièce de théâtre qui aborde des sujets proches de la thématique.

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Cadre général

Le Service National Universel (SNU) vise à proposer une expérience citoyenne, de cohésion et d'engagement à tous les jeunes volontaires de 15 à 17 ans à l'issue de la classe de 3ème. C'est une expérience unique tout à fait exceptionnelle dont peuvent se saisir les jeunes.

Public concerné: jeunes âgés de 15 à 17 ans, scolarisés en classe de seconde, en première année de CAP, en apprentissage ou déscolarisés.



Objectifs

Quatre objectifs pour être acteur de sa citoyenneté :

- Transmettre un socle républicain.
- Renforcer La cohésion nationale à travers l'expérience de la mixité sociale et territoriale.
- Développer une culture de l'engagement.
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle.



Déroulement

Le SNU comporte trois étapes clés dont 2 obligatoires :

- un séjour de cohésion de 2 semaines dans un centre de cohésion, dans un autre département que celui de résidence, l'année qui suit la classe de 3ème ;
- une Mission d'Intérêt Général (MIG) de 84 heures à faire près de chez soi et dans l'année qui suit le séjour de cohésion. La mission d'intérêt général vise notamment à développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes ;
- une phase d'engagement volontaire (facultative) en service civique de 3 mois minimum, dans le département de son choix, entre 16 et 25 ans.



Promotion 2021 Au sein des séjours de cohésion, les activités se sont organisés autour de 3 axes:

- Je suis un être humain.
- Je vis en société.
- Je vis dans le monde.

Plus de 300 élèves ont été accueillis dans 10 centres situés dans les départements suivants: Savoie, Isère, Loire, Rhône et Haute-Savoie.

La Haute-Savoie a reçu plus de 200 jeunes, issus de l'Isère, du Rhône, de l'Allier, du Puy de Dôme et de la Loire dans 2 centres: à Contamine sur Arve et à Poisy. Ils ont été encadrés par 20 adultes.

+300
inscrits de
la Haute-
Savoie

5
départements

10
centres

+200
jeunes
accueillis

20
encadrants

2
centres



Promotion 2021: MIG

58 jeunes ont confirmé leur engagement dans le parcours SNU. Parmi eux : 21 ont d'ores et déjà validé leur mission d'intérêt générale et 21 autres sont cours de finalisation. Les missions illustrent bien la variété des domaines concernés (défense et mémoire, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, sécurité). Quelques exemples :

- Engagement auprès des cadets de la gendarmerie : pour s'imprégner de l'esprit militaire de la gendarmerie, découvrir les nombreux métiers qui la composent, se mettre en situation d'intervention.
- Engagement auprès du secours populaire : participation à la collecte alimentaire en magasin, aide à la préparation des distributions, animation de stands de l'association.
- Engagement au sein de centres sociaux : participation à l'aide aux devoirs avec les équipes de bénévoles, et/ou à différents projets sur les espaces familles (sorties familles, manifestations, instants conviviaux, ...).
- Participation à des préparations militaires dans les différents corps de l'armée
- Aide à l'animation en accueil de loisirs auprès de structures associatives ou municipales.
- Engagement auprès d'un IME (institut médico-éducatif) : participation, avec l'équipe de professionnels, à la prise en charge des enfants accueillis.
- Engagement au sein d'association sportives : soutien aux encadrants des association pour l'encadrement des publics, aide à l'accueil ou à l'organisation de manifestations.

Le Service Départemental de la Jeunesse, Engagement et Sport (SDJES) se mobilise actuellement fortement dans le développement de nouvelles missions (parmi les nombreuses nouvelles missions actuellement proposées, plusieurs ont été construites autour de la contribution aux campagnes de vaccination), et dans l'accompagnement des jeunes de la promotion 2021.

L'OBLIGATION DE FORMATION 16/18 ANS

Dans le cadre du Plan Pauvreté (septembre 2018), qui vise l'inclusion et l'emploi, la formation des jeunes, particulièrement touchés par la précarité, est devenue obligatoire jusqu'à l'âge de la majorité.

A l'issue de la phase d'instruction obligatoire (de 3 à 16 ans), l'obligation de formation (article L114-1 du code de l'éducation) est remplie lorsque le jeune :

- Poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement public ou privé.
- Est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle.
- Occupe un emploi.
- Effectue un service civique.
- Bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

Le contrôle du respect de l'obligation de formation est assuré par les missions locales. En cas de manquement à l'obligation de formation, le directeur de la mission locale convoque le jeune et les représentants légaux pour trouver des solutions et, si le manquement persiste, fait un signalement aux services du conseil départemental.

L'obligation de formation vient compléter les mesures relatives à la lutte contre le décrochage scolaire en vigueur depuis 2009. Il s'agit bien d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans qui n'ont pas accédé à la qualification ou au diplôme, ou qui sont de 16 à 18 ans bien que diplômés hors des situations citées plus haut.

Pour s'informer sur l'obligation de formation, 2 outils pour les jeunes et leur famille :

Un numéro vert **0 800 122 500**

Une plateforme en ligne : **[Nouvelles Chances](#)**

Les CIO et les missions locales bénéficient d'un outil de repérage, placé sous la responsabilité de l'Etat, alimenté par les établissements scolaires (publics et privés, de l'éducation nationale et de l'agriculture) et les CFA, qui transmet 4 fois par an la liste des jeunes décrocheurs et des jeunes sous obligation de formation. D'autres acteurs contribuent également au repérage : établissements scolaires organisés au sein des réseaux FOQUALE.



Pôle emploi, structures de rattachement scolaire (de type micro-lycées), écoles de la 2e chance, structures du réseau de l'information jeunesse, de l'animation, de l'accueil collectif de mineurs, du socio-éducatif, ou de la prévention spécialisée, services de la protection judiciaire de la jeunesse, associations spécialisées dans le handicap...

Tous sont mobilisés dans la recherche et/ou la proposition de solutions dans l'objectif de permettre aux jeunes d'accéder à l'emploi et/ou à un diplôme ou une certification, en mobilisant :

- Les dispositifs d'accompagnement des missions locales (PACEA, garantie jeune...).
- La formation initiale et continue.
- L'offre de services du service public de l'emploi (exemple : dispositif Promo 16-18 de l'AFPA).
- L'engagement et le volontariat (service civique, service national universel (SNU)).

L'éducation nationale propose des solutions à travers les réseaux : formation, qualification, emploi appelés réseaux FOQUALE :

- Le retour en formation dans un établissement scolaire.
- Des actions de remédiation menées au titre de la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire).
- Les parcours personnalisés de retour en formation initiale.
- Des actions de formation combinées avec une mission de service civique...



Depuis la rentrée 2020 sont mobilisées également les mesures du plan gouvernemental :

« 1 jeune 1 solution ».

Au niveau national, on estime à 60 000/an le nombre de jeunes mineurs qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi et touchés par la pauvreté. En Haute-Savoie, de novembre 2020 à avril 2021, 1000 jeunes environ ont été signalés aux CIO par l'application nationale de repérage comme relevant de l'obligation de formation 16/18. Lorsqu'ils ont été contactés, 70% d'entre eux avaient trouvé une solution de poursuite de parcours. 250 jeunes environ ont reçu une proposition d'accompagnement par les CIO et les missions locales. Ils ont ainsi soit repris un parcours de formation, principalement en alternance, soit intégré différents dispositifs, majoritairement ceux proposés par les missions locales (PACEA), mais aussi la promo 16 -18 ans de l'AFPA et des missions de service civique.

Ils sont pris en charge par les 4 PSAD et réseaux FOQUALE du département, implantés sur les bassins de formation : Albanais Annécien, Faucigny Mont Blanc, Genevois Haut Savoyard et Chablais.

PLAN PAUVRETÉ PETIT-DÉJEUNER

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, impulsée fin 2018 par le président de la République, a pour objectifs de **prévenir la pauvreté dès le plus jeune âge et faire du retour à l'emploi une priorité.**

Cette politique se décline en 5 engagements :

- L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté.
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants.
- Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes.
- Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité.
- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

3
communes

1000
élèves

L'Éducation nationale apporte sa contribution à deux actions en faveur de l'enfance en lien avec le département et la direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité :

prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance : mise en place d'une commission interinstitutionnelle pour examiner les situations des jeunes accompagnés par l'ASE, y compris pour les mineurs non accompagnés ;

création d'une plateforme de mobilisation dans le cadre du droit à la formation des 16-18 ans pour recenser les mineurs sans solution et les inscrire dans une action attractive à articuler avec la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Dans cette même perspective de lutte contre la pauvreté, un travail de partenariat étroit est conduit avec les communes ou communautés de communes pour déployer l'action « petits déjeuners ».

Il s'agit d'offrir un petit déjeuner à des enfants scolarisés dans des secteurs fragiles, afin qu'ils soient dans les meilleures conditions pour apprendre à l'école en évitant le « coup de pompe » de fin de matinée. L'état prend en charge complètement les frais engagés par les communes dans le cadre de cette opération.

En parallèle se déploient dans les écoles concernées des projets autour du lien entre santé et nutrition, occasion de sensibiliser les enfants et leurs parents à la question de l'équilibre alimentaire.

A ce jour des projets sont finalisés sur Annecy, Annemasse et La Roche-sur-Foron et toucheront plus de 1000 élèves de maternelle à la rentrée prochaine.



L'INTERNAT D'EXCELLENCE



**Internats d'excellence :
vivre sa scolarité autrement**

Dossier de presse
26 mars 2021

L'internat d'excellence, qu'est-ce que c'est ?

Dans les internats d'excellence, les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir. En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles à vivre collectivement. Les internats d'excellence ont été labellisés à la suite d'un appel à projet national qui a permis la labellisation de 305 internats au niveau national.

Ces internats visent à combattre les inégalités sociales et géographiques et peuvent ainsi répondre à des difficultés particulières - sociales, économiques ou familiales - rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence : grâce à la variété des formations qui sont proposées, ils peuvent choisir celle qui les intéresse même si elle est située loin de leur domicile.

3

lycées

Thonon
les Bains

Bonneville

Chamonix

Dans notre département, trois lycées ont été retenus dans la cadre de l'appel à projet :

- **Le lycée hôtelier Savoie-Léman à Thonon-les-Bains**, lycée des métiers de l'hôtellerie-restauration, a mis en place des partenariats avec le Bureau d'information Jeunesse, le centre médico-social d'Annemasse dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté. La salle de spectacle de Thonon-les-Bains, "la Maison des Arts du Léman", est également partenaire du lycée hôtelier.
- **Le lycée Guillaume Fichet à Bonneville**, lycée des métiers du commerce et des activités administratives, adhère au campus des métiers et des qualifications « Mécanique connectée et fonction support », développe un projet éducatif pour l'internat en lien avec l'université populaire, le cinéma local et les clubs sportifs locaux.
- **Le lycée Frison Roche à Chamonix**, propose une carte de formation professionnelle autour de l'accompagnement, soins et service à la personne, des métiers du commerce et de la vente et une formation qualifiante Métiers sportifs de montagne et de pleine nature. Le projet éducatif de l'internat s'appuie sur de nombreux partenariats tissés avec les structures institutionnelles, sportives (notamment l'École nationale de ski et d'alpinisme), culturelles.

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

Résultats aux examens de la session de juin 2021
pour le département de la Haute-Savoie et l'académie de Grenoble.

Résultats aux examens des sessions 2021 et 2020
pour le département de la Haute-Savoie et l'académie de Grenoble

Examen	Série	Session 2021 (session de juin uniquement)		Session 2020 (sessions de juin et novembre)	
		Haute-Savoie	Académie de Grenoble	Haute-Savoie	Académie de Grenoble
Bac Général		98,08%	98,18%	98,10%	98,02%
Bac Technologique	Toutes séries	94,90%	94,55%	95,30%	94,67%
	ST2S	94,71%	95,60%	98,55%	98,10%
	STHR	98,73%	98,50%	100,00%	100,00%
	STI2D	95,33%	96,04%	95,29%	95,70%
	STL	96,72%	93,00%	100,00%	96,93%
	STMG	94,18%	93,54%	93,66%	92,85%
	S2TMD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Bac Professionnel	Toutes séries	89,23%	87,22%	94,44%	92,00%
	Production	87,78%	85,48%	93,72%	91,00%
	Services	90,48%	88,78%	95,08%	92,90%
CAP	Toutes séries	83,58%	81,92%	90,65%	90,84%
	Production	83,96%	83,39%	90,19%	90,81%
	Services	82,97%	79,71%	91,50%	90,88%
DNB	Toutes séries	89,38%	88,43%	91,69%	90,73%
	Générale	89,95%	89,61%	92,54%	92,00%
	Professionnelle	83,13%	78,02%	83,26%	80,31%
DELF	Toutes séries	96,00%	89,00%	Pas de sessions organisées en 2020	
	A1 du CECRL	100,00%	85,00%		
	A2 du CECRL	93,00%	90,00%		
	B1 du CECRL	98,00%	90,00%		

LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES



3 ACADEMIES

Grenoble, Clermont-Ferrand et Lyon

12 DEPARTEMENTS

Cantal, Puy-de-Dôme, Allier, Loire, Haute-Loire, Rhône, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche

.....

Rentrée
2020

Établissements publics

5 403 écoles
599 collèges
266 lycées
10 EREA

Établissements privés sous-contrat

656 écoles
225 collèges
190 lycées

Effectifs

681 555 écoliers
308 497 collégiens
199 304 lycéens
42 500 apprentis (rentrée 2018)
349 863 étudiants (rentrée 2019)

112 935 écoliers
101 023 collégiens
63 067 lycéens



L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

5 DEPARTEMENTS

Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche



Rentrée 2020

Etablissements publics

2 446 écoles

247 collèges

106 lycées

Etablissements privés

318 écoles (avec hors-contrat)

80 collèges

70 lycées

Effectifs

294 450 écoliers

134 841 collégiens

97 640 lycéens (avec post-bac)

42 272 écoliers (avec hors-contrat)

37 189 collégiens

27 935 lycéens (avec post-bac)



Rentrée 2021

2 446 écoles

247 collèges

106 lycées

318 écoles

80 collèges

70 lycées

Prévision effectifs

- 2 749 écoliers

+ 662 collégiens

+ 453 lycéens

- 532 écoliers

+ 104 collégiens

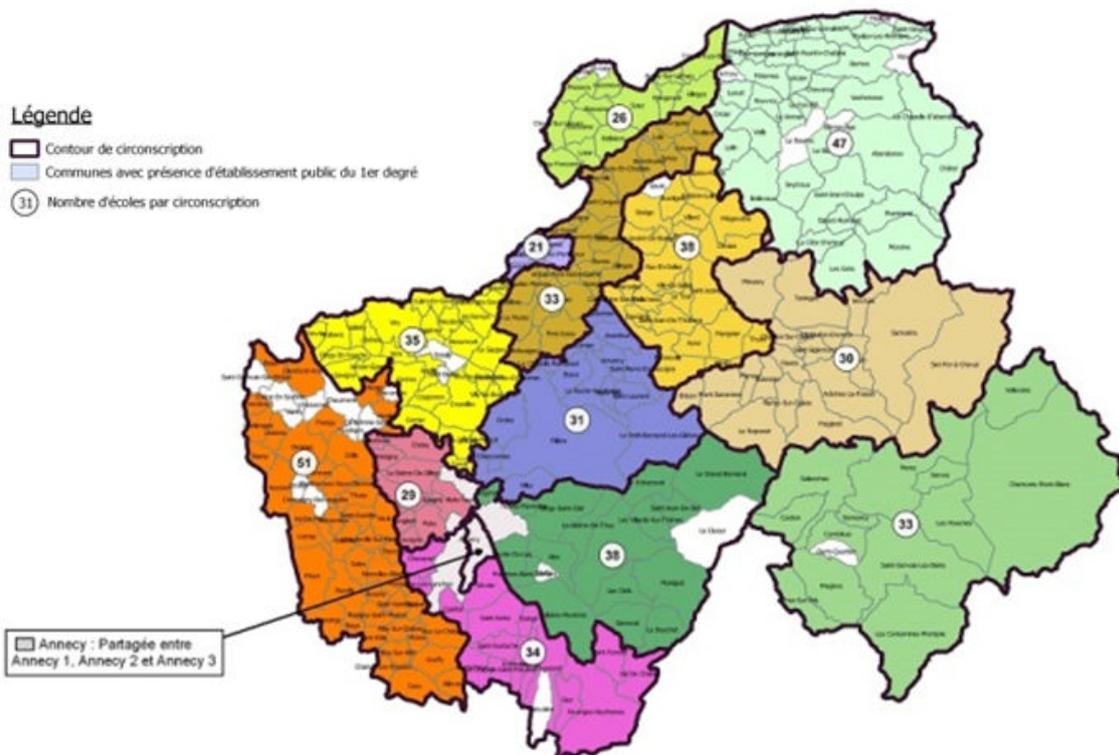
+ 297 lycéens



LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE



LES CIRCONSCRIPTIONS ET LES ÉCOLES



13 CIRCONSCRIPTIONS

Rentrée 2020

Écoles publiques

443 écoles

74 592 écoliers

Écoles privées (avec le hors-contrat)

73 écoles

11 728 écoliers

Rentrée 2021

Prévision effectifs

Écoles publiques

- 357 écoliers

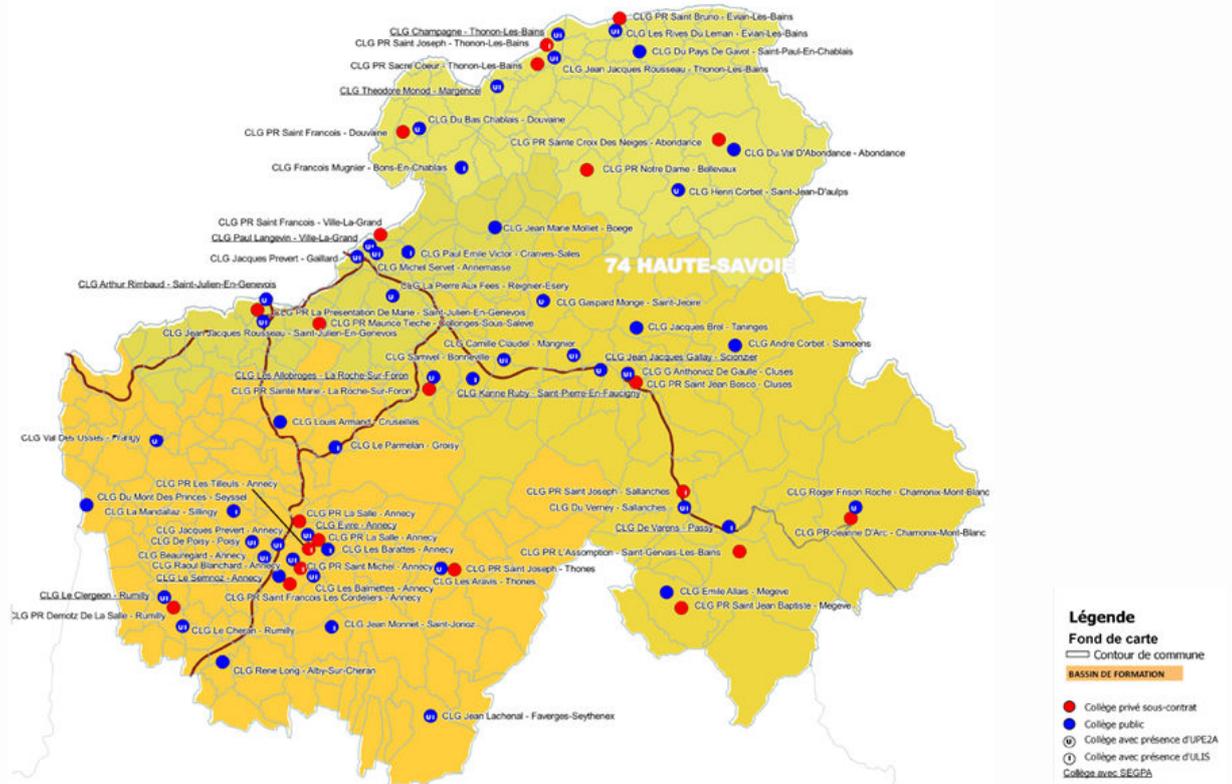
Écoles privées (avec le hors-contrat)

+ 25 écoliers

Ouverture d'une UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme) à l'école d'Allinges

ANNECY SUD (ANNECY I)	Inspecteur de l'Éducation nationale: Cédric MAYOL Secrétaire: Dominique BOURLIATAUD	Parc de la Ravoire - Bât A 74370 METZ TESSY Tél : 04 50 23 79 33 ce.la74-IEN-Annecy-I@ac-grenoble.fr
ANNECY EST (ANNECY II)	Inspectrice de l'Éducation nationale: Anne TABURET-LE GLEDIC Secrétaire: Christèle PERREAULT	Parc de la Ravoire - Bât A 74370 METZ TESSY Tél : 04 50 23 18 98 ce.la74-IEN-Annecy-II@ac-grenoble.fr
ANNECY OUEST (ANNECY III)	Inspecteur de l'Éducation nationale: Éric SUJKOWSKI Secrétaire: Frédéric BONNET	Parc de la Ravoire - Bât A 74370 METZ TESSY Tél : 04 50 23 14 97 ce.la74-IEN-Annecy-III@ac-grenoble.fr
ANNECY IV ASH	Inspectrice de l'Éducation nationale: Sophie GALLINEAU Secrétaire: Patrick DARGENT	Cité Administrative - 7 rue Dupanloup 74040 ANNECY CEDEX Tél : 04 50 88 48 51 ce.la74-IEN-Cran-Gevrier@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE I	Inspecteur de l'Éducation nationale: Christophe LICITRI Secrétaire: Barbara NICPON	20 bis rue du 18 Août 74240 GAILLARD Tél : 04 50 37 27 17 ce.la74-IEN-Annemasse-I@ac-grenoble.fr
ANNEMASSE II	Inspectrice de l'Éducation nationale: Mireille SAGET Secrétaire: Nathalie DAISIF	20 bis rue du 18 Août 74240 GAILLARD Tél : 04 50 37 43 50 ce.la74-IEN-Annemasse-II@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE I	Inspectrice de l'Éducation nationale: Morgane LECALLIER Secrétaire: Chantal DOBROWOLSKI	115 rue Décret 74130 BONNEVILLE Tél : 04 50 97 02 45 ce.la74-IEN-Bonneville@ac-grenoble.fr
BONNEVILLE II	Inspecteur de l'Éducation nationale: Olivier DURIEUX Secrétaire: Laurence GIRAULT	115 rue Décret 74130 BONNEVILLE Tél : 04 50 97 02 45 ce.la74-IEN-bonneville-ii@ac-grenoble.fr
CLUSES	Inspecteur de l'Éducation nationale: Frédéric MAROT Secrétaire: Sandrine PADILLA	2 avenue de Châtillon 74300 CLUSES Tél : 04 50 96 39 11 ce.la74-IEN-Cluses@ac-grenoble.fr
EVIAN	Inspectrice de l'Éducation nationale: Sylvie REBET Secrétaire: Florence RIFFAUD	Résidence la Rive - Amphion les Bains 74500 PUBLIER Tél : 04 50 74 71 15 ce.la74-IEN-Evian-les-Bains@ac-grenoble.fr
RUMILLY	Inspectrice de l'Éducation nationale: Anne-Marie DEBAUD Secrétaire: Lidia CECCON	6 bis rue Pierre Salteur 74150 RUMILLY Tél : 04 50 64 63 17 ce.la74-IEN-Rumilly@ac-grenoble.fr
SAINT-GERVAIS	Inspecteur de l'Éducation nationale: Grégory AUTEM Secrétaire: Suzanne SEGUIN	195 allée Gontard - Le Fayet 74190 SAINT-GERVAIS Tél : 04 50 93 64 17 ce.la74-IEN-Passy@ac-grenoble.fr
SAINT-JULIEN	Inspectrice de l'Éducation nationale: Agnès BESSAC Secrétaire: Sophie PERNET	4 avenue de Genève 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS Tél : 0 4 50 49 10 98 ce.la74-IEN-st-Julien@ac-grenoble.fr
THONON	Inspectrice de l'Éducation nationale: Noël FIORELLO Secrétaire: Laëtitia CHRETIEN	6 avenue Saint-François de Sales 74200 THONON Tél : 04 50 71 27 92 ce.la74-IEN-Thonon-les-Bains@ac-grenoble.fr

LES COLLÈGES



4 BASSINS

Albanais-Annécien, Chablais, Faucigny Pays du Mont-Blanc, Genevois-Haut Savoyard

Rentrée
2020

Rentrée
2021

Etablissements
publics

Etablissements
privés

Etablissements
publics

Etablissements
privés

49 collèges
31 739 collégiens

23 collèges
10 827 collégiens

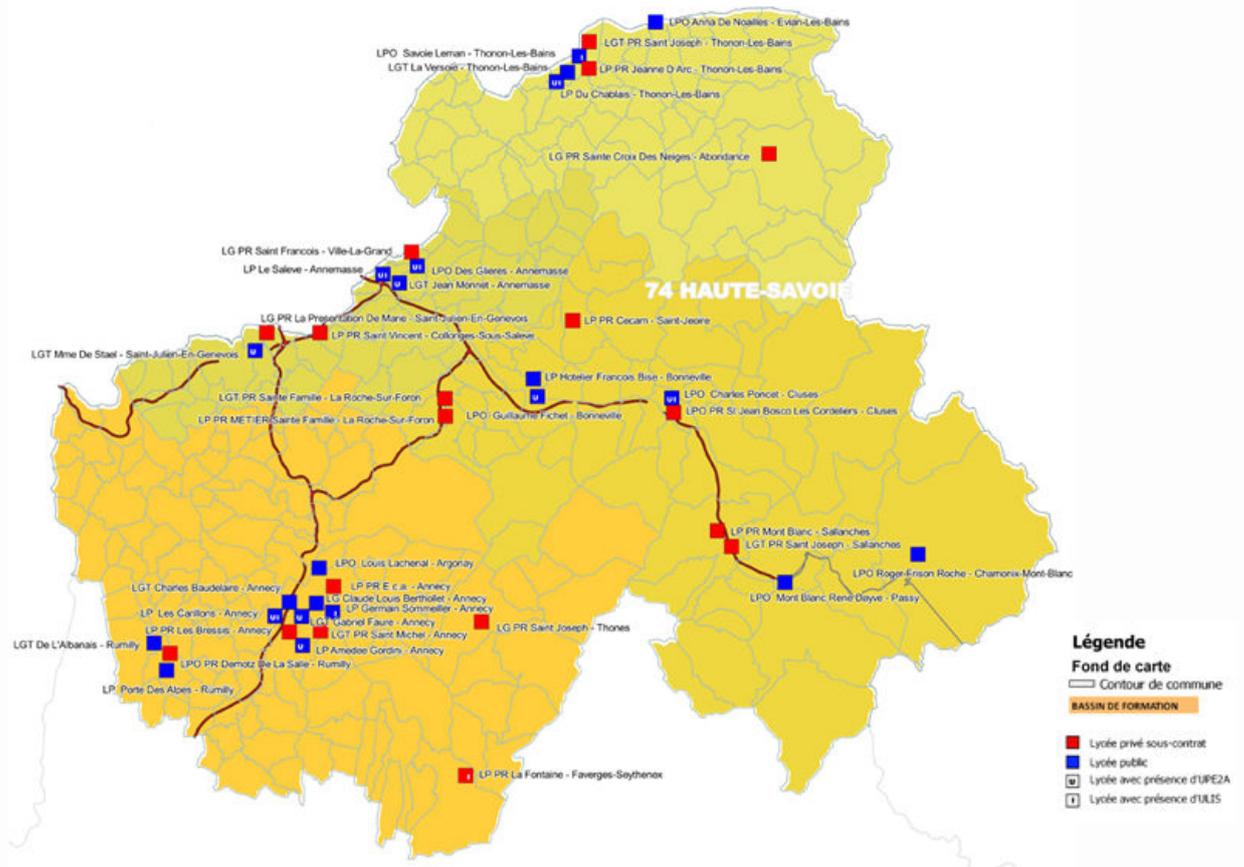
Prévision effectifs
+ 305 collégiens

Prévision effectifs
+ 149 collégiens

Ouverture d'une ULIS au collège de Varens à Passy

NOM ETABLISSEMENT	COMMUNE	MAIL	PRINCIPAL	PRINCIPAL ADJOINT
VAL D ABONDANCE	ABONDANCE	ce.0740001Z@ac-grenoble.fr	SICART Laurence	
RENE LONG	ALBY SUR CHERAN	ce.0740002A@ac-grenoble.fr	GILLE Pierre	RASSAT Christine
LES BALMETTES	ANNECY	ce.0740065U@ac-grenoble.fr	BERRAYANA-MENTEC Céline	LEFEVRE Christophe
RAOUL BLANCHARD	ANNECY	ce.0740929H@ac-grenoble.fr	PELTRIAUX Catherine	GUILLAUME Delphine
EVIRE	ANNECY- ANNECY LE VIEUX	ce.0740071A@ac-grenoble.fr	BEAUVAIS Cédric	BLIN Anais
LES BARATTES	ANNECY- ANNECY LE VIEUX	ce.0740930J@ac-grenoble.fr	CAVALLER Philippe	WADOUX Lara
BEAUREGARD	ANNECY - CRAN GEVRIER	ce.0740274W@ac-grenoble.fr	BRUYAS Laurent	FISCHER Dominique
JACQUES PREVERT	ANNECY - MEYTHET	ce.0741096P@ac-grenoble.fr	GIRAUD François	ROYER Nathalie
LE SEMNOZ	ANNECY - SEYNOD	ce.0741117M@ac-grenoble.fr	ANSART Eric	GOYER Laurent
MICHEL SERVET	ANNEMASSE	ce.0741165P@ac-grenoble.fr	MANGIN Cyrille	DONDIN Claudine
JEAN MARIE MOLLIET	BOEGE	ce.0740048A@ac-grenoble.fr	COLLOMB Béatrice	
SAMIVEL	BONNEVILLE	ce.0740157U@ac-grenoble.fr	BOSRAMIEZ Hervé	VALENTIN Lucile
FRANCOIS MUGNIER	BONS EN CHABLAIS	ce.0740015P@ac-grenoble.fr	CALAMY Julie	DESCAMPS Stéphanie
FRISON ROCHE	CHAMONIX	ce.0741116L@ac-grenoble.fr	CLAUDEL Muriel	POUX Rémy
GENEVIEVE ANTHONIOZ DE GAULLE	CLUSES	ce.0740911N@ac-grenoble.fr	BIGAY Eric	PETIT Mathieu
PAUL EMILE VICTOR	CRANVES SALES	ce.0741514U@ac-grenoble.fr	DIOT Christophe	LOUTCHMIA Réjane
LOUIS ARMAND	CRUSEILLES	ce.0740018T@ac-grenoble.fr	QUIBLIER Sylvie	LE BOUTILLEC Erwann
BAS CHABLAIS	DOUVAINE	ce.0740020V@ac-grenoble.fr	LEAU Olivier	BAILLY Sophie
RIVES DU LEMAN	EVIAN	ce.0740021W@ac-grenoble.fr	LAUNAY Jean-Philippe	SILETTI Véronique
JEAN LACHENAL	FAVERGES	ce.0740023Y@ac-grenoble.fr	GROGNIET Nathalie	HYTTE Marion
VAL DES USSÉS	FRANGY	ce.0740024Z@ac-grenoble.fr	TOURNIER Elisabeth	CHAMBONNET Nathalie
JACQUES PREVERT	GAILLARD	ce.0741097R@ac-grenoble.fr	BOISIER Frédérique	CHOLLEY Vincent
PARMELAN	GROISY	ce.0740025A@ac-grenoble.fr	TRUPIN Eric	BOURDET Yann
LES ALLOBROGES	LA ROCHE SUR FORON	ce.0740931K@ac-grenoble.fr	NICOLLIN Nathalie	MULLER MASI Françoise
THEODORE MONOD	MARGENCEL	ce.0741666J@ac-grenoble.fr	FONTAINE-DUSSOL Edwige	VINDRET Régis
CAMILLE CLAUDEL	MARIGNIER	ce.0741501E@ac-grenoble.fr	DUSAUSOY Guillaume	AMBIELLE Paul
EMILE ALLAIS	MEGEVE	ce.0740026B@ac-grenoble.fr	MARTINEZ Isabelle	
VARENS	PASSY	ce.0740263J@ac-grenoble.fr	COUDORE Raphaël	MERLOT Sophie
SIMONE VEIL	POISY	ce.0741699v@ac-grenoble.fr	JEANNET Sylvie	BEROD Patricia
LA PIERRE AUX FEES	REIGNIER	ce.0740029E@ac-grenoble.fr	DEMARGER Sandrine	SUKIENNIK Yvan
LE CLERGEON	RUMILLY	ce.0740032H@ac-grenoble.fr	OLIVE Fabienne	MICHAUD François
LE CHERAN	RUMILLY	ce.0741757H@ac-grenoble.fr	PIGAULT Gwenaëlle	WANDENWEYNGAERT Karine
DU VERNEY	SALLANCHES	ce.0740039R@ac-grenoble.fr	GRINGOZ Hélène	DUCROT Philippe
ANDRE CORBET	SAMOENS	ce.0740040S@ac-grenoble.fr	MARCELLIN David	
JEAN JACQUES GALLAY	SCIONZIER	ce.0741139L@ac-grenoble.fr	ROUSSEL Christine	FREDERIC Jacky
MONT DES PRINCES	SEYSSEL	ce.0740041T@ac-grenoble.fr	GUICHEBARON Sophie	LOUTCHMIA Dominique
LA MANDALLAZ	SILLINGY	ce.0741488R@ac-grenoble.fr	BERLAND Chantal	CREY Brigitte
HENRI CORBET	ST JEAN D'AULPS	ce.0740034K@ac-grenoble.fr	BERNARD Sébastien	
GASPARD MONGE	ST JEOIRE EN FAUCIGNY	ce.0740035L@ac-grenoble.fr	BOULMEDAIS Sarah	STRABONI Aurélie
JEAN MONNET	ST JORIOZ	ce.0740036M@ac-grenoble.fr	VESSAT Régis	GULLIET Sylvie
JEAN JACQUES ROUSSEAU	ST JULIEN EN GENEVOIS	ce.0741419R@ac-grenoble.fr	BARROS Elisabeth	RIFF Marie Cécille
ARTHUR RIMBAUD	ST JULIEN EN GENEVOIS	ce.0740038P@ac-grenoble.fr	AMORIC Marie-Laure	DEVIDAL Caroline
PAYS DE GAVOT	ST PAUL EN CHABLAIS	ce.0741308V@ac-grenoble.fr	CARRERE Mikaël	
KARINE RUBY	ST PIERRE EN FAUCIGNY	ce.0741665H@ac-grenoble.fr	BURGUN Stéphane	SICOLI Céline
JACQUES BREL	TANINGES	ce.0740043V@ac-grenoble.fr	JACQUOT Thomas	
LES ARAVIS	THONES	ce.0741187N@ac-grenoble.fr	JULIEN Lucille	PELISSIER Stéphanie
CHAMPAGNE	THONON LES BAINS	ce.0741341F@ac-grenoble.fr	MARTELET Renaud	DELAUNAY FRIGERY Vanina
JEAN JACQUES ROUSSEAU	THONON LES BAINS	ce.0741227G@ac-grenoble.fr	CERUTTI Evelyne	HARDY Dominique
PAUL LANGEVIN	VILLE LA GRAND	ce.0740910M@ac-grenoble.fr	BENNETOT DEVERIA Gérald	BOLMONT Nathalie

LES LYCÉES



Rentrée
2020

Rentrée
2021

Etablissements
publics

Etablissements
privés

Etablissements
publics

Etablissements
privés

Prévision effectifs

21 lycées
21 546 lycéens
(avec post-bac)

19 lycées
7 279 lycéens
(avec post-bac)

+ 328 lycéens

+ 60 lycéens

NOM ETABLISSEMENT	COMMUNE	MAIL	PROVISEUR	PROVISEUR ADJOINT
LG LOUIS BERTHOLLET	ANNECY	ce.0740003B@ac-grenoble.fr	TAMISIER Philippe	MAYEUX Jérôme CORDIER Julien
LP GERMAIN SOMMEILLER	ANNECY	ce.0740054G@ac-grenoble.fr	CALDERINI Philippe	CHRISTIN James
LGT GABRIEL FAURE	ANNECY	ce.0740005D@ac-grenoble.fr	CHISCI Dominique	COMBAZ Bruno VESSAT Carole
LGT CHARLES BAUDELAIRE	ANNECY	ce.0741164N@ac-grenoble.fr	EYCHENE Thierry	DENIS Christel
LP LES CARILLONS	ANNECY CRAN GEVRIER	ce.0741164N@ac-grenoble.fr	LARRIEU Stéphane	HAUTECOUVERTURE Maryline
LPO LOUIS LACHENAL	ANNECY PRINGY	ce.0740006E@ac-grenoble.fr	MEGE Raymond	DUPUIS Aurélien MICHEL Sébastien
LP AMEDEE GORDINI	ANNECY SEYNOD	ce.0740062R@ac-grenoble.fr	BOUGET Laurence	
LPO DES GLIERES	ANNEMASSE	ce.0740009H@ac-grenoble.fr	MICHAUX Didier	PRUNIER Carine
LPO JEAN MONNET	ANNEMASSE	ce.0741476C@ac-grenoble.fr	VIGNEAU Christophe	GHEWY Benoît BARNOUD Michel
LP FRANCOIS BISE	BONNEVILLE	ce.0740014N@ac-grenoble.fr	LAPIERRE François	
LPO GUILLAUME FICHET	BONNEVILLE	ce.0740013M@ac-grenoble.fr	PIAT Patrice	HENOCH Gaëlle
LPO FRISON ROCHE	CHAMONIX	ce.0741116L@ac-grenoble.fr	CLAUDEL Muriel	POUX Rémy
LPO CHARLES PONCET	CLUSES	ce.0740017S@ac-grenoble.fr	BECHET Marcel	MERRAN Julie PEPERSTRAETE Jérôme
LPO ANNA DE NOAILLES	EVIAN	ce.0740051D@ac-grenoble.fr	GUAY Dominique	FERNANDEZ Antoine
LPO MONT BLANC RENE DAYVE	PASSY	ce.0740027C@ac-grenoble.fr	JITTEN Sandrine	DUPUIS Aline
LGT LYCEE DE L'ALBANAIS	RUMILLY	ce.0741532N@ac-grenoble.fr	PERRADIN Bernard	BETTAIEB Stéphanie
LP PORTE DES ALPES	RUMILLY	ce.0740031G@ac-grenoble.fr	BILLARD Serge	GONIN Laure
LGT MADAME DE STAEL	ST JULIEN EN GNEVOIS	ce.0740037N@ac-grenoble.fr	MAUDUIT Valérie	LIEUTAUD Clément
LP DU CHABLAIS	THONON LES BAINS	ce.0740059M@ac-grenoble.fr	FADY Franck	SMATI Amel
LPO SAVOIE LEMAN	THONON LES BAINS	ce.0740047Z@ac-grenoble.fr	LAMBERT Bernard	BERNASCONI Christophe
LGT LA VERSOIE	THONON LES BAINS	ce.0740046Y@ac-grenoble.fr	LASSERADE Gilles	RONCHIETTO Gaëlle

LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTRICE ACADÉMIQUE
Mireille VINCENT

DIRECTEUR ACADEMIQUE ADJOINT
Sylvain BÉGUÉ

Cheffe de cabinet
Anne TALLOIS
Tél : 04 50 88 41 58
ce.dsden74-cabinet@ac-grenoble.fr

Secrétariat et chargée de communication : Evelyne MAZOYER Tél : 04 50 88 41 58
ce.dsden74-secretariat@ac-grenoble.fr

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Marie-Christine
BÉBIN-MÉHAULT

ADJOINT A LA DIRECTRICE
ACADEMIQUE
CHARGÉ DU 1ER DEGRÉ
Stéphane DUGUET

Secrétariat: Mélanie NICOD
Tél : 04 50 88 42 04
ce.dsden74-sg@ac-grenoble.fr

Secrétariat: Ludivine CIEZKI
Tél : 04 50 88 42 14
ce.dsden74-adjt@ac-grenoble.fr



SDJES

Service départemental Jeunesse, Engagement et Sport

Fabien BASSET 04 50 88 43 53

Sophie LE GOFFIC 04 50 88 43 22
Fonction support

ENGAGEMENT, FORMATION ET QUALIFICATIONS

Sport :

Odile BAIL 04 50 88 48 62

Sébastien THEVARD 04 50 88 48 78

Jeunesse / éducation populaire :

Graziella GOY (BAFA) 04 50 88 43 79

Sophie COVACHO 04 50 88 42 97

Victor BLERY 04 50 88 41 42

Estelle FRICONNEAU 04 50 88 48 47

DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES SPORTIVES, DE JEUNESSE, DE VIE ASSOCIATIVE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Sport :

Laurent LACASA 04 50 88 48 79

Pascal PETRINI 04 50 88 41 09

Sylvaine CASTELLA 04 50 88 41 36

Emmanuel MICHON -----

PROTECTION DES PRATIQUANTS SPORTIFS ET DES MINEURS EN ACM

Sport :

Romain PALLUD 04 50 88 42 84

Laurent BRISSAUD 04 50 88 48 60

Jean-Philippe WINIARSKI 04 50 88 43 07

Claire DONZEL 04 50 88 48 53

Aurélie LAURENT 04 50 88 48 27

Accueils collectifs de mineurs (ACM) :

Anne SAUGERE 04 50 88 45 30

Alexandra VERRARD 04 50 88 41 37

Conseillers Pédagogiques Départementaux et Chargés de Missions

Animateur départemental TICE :

Arts et Culture : Musique
Arts visuels

EPS :

EPS et classes de découverte :

Langues Vivantes Étrangères :

Formation Continue :

Néo-Titulaire :

Maternelle :

Chargée de mission Arts et Culture :

Chargé de mission Référent Directeurs :

Chargée de mission Second Degré :

Directeur service départemental UNSS :

EANA – EFIV :

Secrétaire CDOEA :

Médiatrice élèves à troubles du comportement :

Correspondants départementaux PIAL :

Référente autisme :

Coordonnatrice pédagogique AESH :

Référente pour la scolarisation des enfants à

troubles auditifs :

Conseillers pédagogiques ASH :

ERUN ASH :

Olivier MARMOUX 04 50 88 45 36

Raphaël GROSSIORD 04 50 88 45 64

Christine BONNAFOUS 04 50 88 45 69

Fabrice LOPEZ 04 50 88 41 06

Olivier VINCENT 04 50 88 43 82

06 81 36 37 93

Karin CADIOU 04 50 88 42 39

Luc POLATO 04 50 88 43 48

Sylvie GUFFOND 04 50 88 40 65

Christine AUBEL 04 50 88 45 24

Séverine LANZ 04 50 88 47 83

Eric SONZOGNI 04 50 88 41 06

Cécile PICARD 04 50 88 47 53

07 86 53 26 20

Lionel CLARET 04 50 51 68 52

Bilel BOUCHETIBAT 04 50 88 43 15

Thierry DUCROT 04 50 88 48 74

Stéphanie VINDRET 04 50 88 45 98

Caroline POZZI 04 50 88 41 88

Aurore DURIEUX 04 50 88 45 32

Sophie SALIMI 04 50 88 45 32

Nadia BERARD 04 50 88 41 97

Svetlana DRELON 04 50 88 48 80

Cécile BOURDIN 04 50 88 48 69

----- 04 50 88 45 37

Florence NINET 04 50 88 41 06

Conseillers Techniques

IEN chargée de l'information et de l'orientation :

IEN chargée de l'Ecole Maternelle :

IEN chargé de l'Enseignement technique et général :

IEN chargée de l'Adaptation des élèves Handicapés et de la
Scolarisation :

Pascale THOMAS 04 50 88 41 66

Nathalie ARRAMBourg 04 50 88 45 39

Claude LARGE 04 50 88 42 04

Sophie GALLINEAU 04 50 88 48 51

Centre d'Information et d'Orientation

ANNECY:

Tél : 04 50 88 48 01

Sandrine ALTMANN

ce.ia74-cio-annecy@ac-grenoble.fr
7 rue Dupanloup - 74040 ANNECY Cedex

ANNEMASSE:

Tél : 04 50 38 15 23 / Fax : 04 50 38 62 31

Florence ANCEY

ce.ia74-cio-annemasse@ac-grenoble.fr
14, av Général de Gaulle BP 358
74107 ANNEMASSE Cedex

CLUSES:

Tél : 04 50 98 78 88 / Fax : 04 50 98 98 66

Véronique SAUGER

ce.ia74-cio-cluses@ac-grenoble.fr
2, av de Châtillon - 74300 CLUSES



Ecole inclusive

Cellule d'écoute et de réponses aux familles

ecoleinclusive74@ac-grenoble.fr

0805 805 110

Pôle ASH

Division du Pilotage des Établissements

ce.dsden74-moyens2d@ac-grenoble.fr

Sarah RICHARD 04 50 88 41 45

Service Mutualisé de Gestion Individuelle & Financière

1er degré public

semgif@ac-grenoble.com

Chloé MARTIN 04 50 88 40 49

Division de la Vie des Élèves

ce.dsden74-scolarite@ac-grenoble.fr

Claudine MONTMEAS 04 50 88 41 51

BUREAU DU 1er DEGRÉ

Chef de bureau

Séverine MOYSAN 04 50 88 41 55
Pilotage de la carte scolaire – Rythmes scolaires

Alexia BAUD 04 50 88 41 46
EILE – DDEN – Enquête 32 – Opérations immobilières – RAMSESE

Catherine MOUCHET 04 50 88 43 13
Suivi du privé sous et hors contrat

BUREAU DU 2nd DEGRÉ

Chef de bureau

Anne GUIVARC'H 04 50 88 48 84
Moyens d'enseignement des collèges publics des bassins annécien et du Genevois – Carte des formations

Justine HÉZARD 04 50 88 42 71
Moyens d'enseignement des collèges publics des bassins du Faucigny et du Chablais – SEGPA – APADHE – UPE2A/FLE

Catherine MOUCHET 04 50 88 43 13
Suivi du privé sous et hors contrat

----- 04 50 88 45 29
Constats et prévisions d'effectifs – Vacances apprenantes – OEPRE

BUREAU 1

Chef de bureau

Noémie CHEVARIN 04 50 88 43 19

Département de Haute-Savoie
Lucie PERRONO 04 50 88 45 48
Corinne STOUQUE 04 50 88 48 09
Romain PIROLI 04 50 88 43 35
Céline BIASUCCI 04 50 88 48 19
Laure ROLLAND 04 50 88 41 35
Marion VEYRAT-CHARVILLON 04 50 88 43 70
Tagui ADAMYAN 04 50 88 43 61
Sylvie BILLARD 04 50 88 43 61
Erika DE ALMEIDA 04 50 88 43 61

Département de l'Ardèche
Céline SIODOS 04 50 88 40 64
Cécile AMY 04 50 88 48 11

Département de la Drôme
Nadine CHARVEYS 04 50 88 42 76
Barbara PERRONO (CASSANO) 04 50 88 40 78
Sabrina DELACOTTE 04 50 88 48 29
Pascale TEMPION 04 50 88 40 70

BUREAU 2

Chef de bureau

Christelle DELAME 04 50 88 48 33

Département de l'Isère
Patrice BRESCIANI 04 50 88 40 66
Nathalie BURNET 04 50 88 48 87
----- 04 50 88 47 62
Tiffany FRANCESCHINA 04 50 88 48 77
Pauline BACHELE 04 50 88 41 50
Sylvie NICOD 04 50 88 43 31
Mihaïta CRISTACHE 04 50 88 41 14
Isabelle GARCIA 04 50 88 45 26
Katia DEVOS 04 50 88 40 11
Rachida MARZAK 04 50 88 41 13
Delphine HELDT 04 50 88 47 60

Département de la Savoie
Ghislaine PETIT 04 50 88 48 41
Catherine GEYDET 04 50 88 43 05
Sylvie OUVRARD 04 50 88 48 42

BUREAU SCOLARITÉ

Chef de bureau

Maurice METRAL 04 50 88 47 55
Questions de scolarité 1er et 2nd degrés - Elèves allophones - AFFELNET 6ème - Statistiques faits établissements

Sandrine BERGERE 04 50 88 42 38
CNED – ASSR – Instruction dans la famille, Commission d'appel 1er degré -Dérogrations DNB/CFG

Nathalie PERRET 04 50 88 43 33
MLDS – FOQUALE – Orientation et Affectation lycées

Mathilde BOUFFAND 04 50 88 47 90
Conseils de discipline - Affectations – Dérogrations collèges - Journées Défense et Citoyenneté - CNRD - Parlement des enfants

Cécile DUPRE 04 50 88 42 32
Service civique - Absentéisme - Dispositifs relais - Commissions d'appel 3ème / 2nd - Commission Prépa métiers - secrétariat IENIO

BUREAU AESH

Chef de bureau 04 50 88 43 51

Martine BOURLIATAUD
Gestion des moyens AESH - Référente statut AESH et PIAL - Entretiens professionnels AESH

Malika BOUDINA 04 50 88 48 90
Référente statut AESH et PIAL, entretiens professionnels AESH, Formation initiale AESH



Division du 1er degré public Pôle Ressources Humaines

ce.dsden74-div1@ac-grenoble.fr

Armelle FERNANDEZ 04 50 88 42 80

SERVICE DE LA GESTION COLLECTIVE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Jérémy CHOPARD	04 50 88 41 59
Nerimene HAMEL	04 50 88 42 55
Carole VANNESTE	04 50 88 45 31
Natalie KALUZA	04 50 88 45 72
Djamila OUDGHIRI	04 50 88 41 68
Salima CHAMI	04 50 88 41 61

SERVICE REMPLACEMENT / FORMATION CONTINUE EXAMENS PROFESSIONNELS / STAGES DE RÉUSSITE

Chef de bureau

Joëlle BELLEVILLE 04 50 88 48 55

Remplacements :

Laura MORIN 04 50 88 41 60

Katia GHERARDI 04 50 88 45 59

Formation continue / Examens :

Fiona BOUVIER 04 50 88 41 47

Gaëlle DA COSTA MELO 04 50 88 41 63

Division des Affaires Générales et Financières

ce.dsden74-difage@ac-grenoble.fr

Laurence DARDAINE 04 50 88 41 54

Chef de bureau

Anne VOIRIN 04 50 88 45 27

Budget de fonctionnement / service financier

Service de l'accueil / frais de déplacement :

Inès SAADI 04 50 88 41 58

Pierre CLERC 04 50 88 43 96

Mohamed YAHY 04 50 88 41 87

Chauffeur / frais de déplacement

----- 04 50 88 48 13

Service financier / frais de déplacement

Classes de découvertes :

Martine HARDY-CHAZAUX 04 50 88 47 70

Ludivine CIEZKI 04 50 88 43 82

Service Santé et Social des personnels

Médecin de prévention : **Gabrielle NODET**
medecin-prevention74@ac-grenoble.fr

Assistante sociale : **Fabienne RABATEL**
xxxx@ac-grenoble.fr

Secrétariat :

Nicole DERONZIER 04 50 88 47 07
secretariat-SMSP74@ac-grenoble.fr

Service Médico-Social des élèves

ce.dsden74-sante-scolaire@ac-grenoble.fr

Conseillères techniques

départementales **Marie DE NARDO** 04 50 88 47 86

Infirmière : **Odette CORREIA** 04 50 88 47 89

Assistante sociale:

Secrétariat :

Carine PERTILLE 04 50 88 42 43

Nathalie VIOLLET 04 50 88 48 39



Antenne Informatique 74

Systèmes et postes de travail : **Raphaël BIOLLUZ** 04 50 88 41 53

Postes de travail : **Martin VALLANZASCA** 04 50 88 40 21
Julien BELLO 04 50 88 40 21

INFORMATIONS UTILES

CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 1 ^{er} septembre 2021		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 2 septembre 2021		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 12 février 2022 Reprise des cours : lundi 28 février 2022	Fin des cours : samedi 5 février 2022 Reprise des cours : lundi 21 février 2022	Fin des cours : samedi 19 février 2022 Reprise des cours : lundi 7 mars 2022
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 16 avril 2022 Reprise des cours : lundi 2 mai 2022	Fin des cours : samedi 9 avril 2022 Reprise des cours : lundi 25 avril 2022	Fin des cours : samedi 23 avril 2022 Reprise des cours : lundi 9 mai 2022
Vacances d'été	Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le mercredi ou le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi ou le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022.

DANS QUELLE ZONE EST MON ACADÉMIE ?

Zone A

Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

Zone B

Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

Zone C

Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

EXPÉRIMENTATION "MONTAGNE" École Beauregard de Combloux

Rentrée des élèves Mercredi 25 août 2021

10 mercredis libérés pendant l'année scolaire